Séance du 23 Janvier 2023 Convocation du 17 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 14

Monsieur EKOUME Alain présent à compter du point 9

Nombre de conseillers votants: 17

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs Rachel BLOND, Loïc FRANCOIS, Yasmine LEVASSEUR, DELACHAPELLE-MOREL Denis, BOYER Joanic, René KAZMIERCZAK, Eric RENAULT-RENAUD; LEANDRI Guillaume; DEHAISNE Jean-Jacques; COMTE Sophie, Dina BORGES, EKOUME Alain, BELLIFA Céline

Excusés : WEYDT-ROUVEURE Julie, Sandra TURMEL ; Bérengère DELANDRE ; BEZEAUX Christian, Sandrine RYBARCZYK, DEVILLE Francesca

Pouvoirs : Aïda DECORNET à Loïc FRANCOIS, Maïté WARIN BLIN à Jean-Claude PELLERIN, Fabien PELLEGRINELLI à BLOND Rachel

Secrétaire de séance : Monsieur DELACHAPELLE-MOREL Denis

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Finances: Investissement BP 2023
- 4/ Finances : Demande de subvention DETR Réhabilitation toit terrasse Ecole Maternelle Tuilerie
- 5/ Finances : Demande de subvention Conseil Départemental Réhabilitation toit terrasse Maternelle Tuilerie
- 6/ Finances: Demande de subvention DETR Terrains de tennis
- 7/ Finances : Demande de subvention Conseil Départemental Terrains de tennis
- 8/ Finances : Demande de subvention Région Hauts de France Terrains de tennis
- 9/ Finances: Demande de subvention exceptionnelle Ecole de la Béronnelle
- 10/ Finances: Demande de subvention exceptionnelle Club de Foot
- 11/ OPAC: Vente appartement
- 12/ Contrat de mise à disposition : terrain ZAD
- 13/ Informations diverses

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

> **DESIGNE** Monsieur DELACHAPELLE-MOREL Denis, secrétaire de séance.

2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

> VALIDE le compte-rendu de la séance précédente.

3/ <u>Finances : Investissement BP 2023 - Annule et remplace la délibération du 19 décembre portant le numéro 060-216002329-20221219-20221219OUV25-DE passée le 22/12/22 au contrôle de légalité</u>

Jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut l'autoriser, conformément à la règlementation, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget à l'exercice précédent (sans les crédits ouverts pour le remboursement de la dette et hors solde négatif reporté)

Le montant total des dépenses d'investissement inscrit au BP est de : 938 233,20€

Le montant correspondant au quart du total des dépenses d'investissement inscrit au BP 2022 : 234 558,30 €

Monsieur le Maire et Rachel BLOND, Adjointe aux Finances proposent d'ouvrir les crédits pour un montant total de 234 000 € répartis comme suit :

| DEPENSES INVESTISSEMENT : crédits 2023 à ouvrir | | | |
|---|--|-----------------|--|
| Compte | Libellés | Crédits ouverts | |
| 2111 | Terrains nus | 5 000,00 € | |
| 21312 | Bâtiments scolaires | 10 000,00 € | |
| 21318 | Autres bâtiments publics | 10 000,00 € | |
| 2135 | Installations générales, agencements | 180 000,00 € | |
| 2152 | Installations de voirie | 5 000,00 € | |
| 2188 | Autres immo corporelles | 1 500,00 € | |
| 21578 | Autres matériels et outillages de voirie | 1 500,00 € | |
| 2182 | Matériel de transport | 8 000,00 € | |
| 2183 | Matériel informatique | 3 000,00 € | |
| 2313 | Constructions | 10 000,00 € | |
| | TOTAL | | |

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 234 000 € avant le vote du Budget 2023

4/ <u>Finances : Demande de subvention DETR – Réhabilitation toit terrasse Ecole Maternelle</u> Tuilerie

Dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques qui doit être effectué par le SE60, nous devons procéder, au préalable, à la réhabilitation du toit terrasse de l'Ecole (isolation ...).

Pour cela, nous pouvons prétendre à des subventions.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour l'opération suivante : Réhabilitation du toit terrasse de l'école maternelle de la Tuilerie selon le règlement de la DETR en vigueur.

Après les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- > SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au plus fort taux, pour la réhabilitation du toit terrasse de l'école maternelle de la Tuilerie selon le règlement de la DETR en vigueur.
- > AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de DETR et à signer tous documents liés.

5/ <u>Finances : Demande de subvention Conseil Départemental – Réhabilitation toit terrasse</u> <u>Maternelle Tuilerie</u>

Dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques qui doit être effectué par le SE60, nous devons procéder, au préalable, à la réhabilitation du toit terrasse de l'Ecole (isolation ...).

Pour cela, nous pouvons prétendre à des subventions.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des demandes de subventions 2023 pour l'opération suivante : Réhabilitation du toit terrasse de l'école maternelle de la Tuilerie selon le règlement des subventions du Conseil Départemental en vigueur.

Après les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- > SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des demandes de subvention 2023, pour la réhabilitation du toit terrasse de l'école maternelle de la Tuilerie, au plus fort taux.
- ➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de subvention au Conseil Départemental et à signer tous documents liés.

6/ Finances: Demande de subvention DETR - Terrains de tennis

Pour la réhabilitation de nos terrains de tennis, nous pouvons prétendre à des subventions.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour l'opération suivante : Réhabilitation des terrains de tennis selon le règlement de la DETR en vigueur.

Monsieur René KAZMIERCZAK, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que cette réhabilitation concerne aussi bien la réfection du revêtement des courts de tennis ainsi que la partie VRD avec un accès PMR, du stationnement (parking) et l'éclairage de ces derniers.

Il souligne aussi l'importance de ces subventions afin de minimiser au maximum le restant à charge pour la Commune. De plus, un loyer sera demandé au Tennis Club de Clermont (bail) afin d'amortir les dépenses de la Commune.

La fin de ce projet est envisagée, au mieux, pour cet été.

Après les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- > SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au plus fort taux, pour la réhabilitation des terrains de tennis selon le règlement de la DETR en vigueur.
- > AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de DETR et à signer tous documents liés.

7/ Finances: Demande de subvention Conseil Départemental – Terrains de tennis

Pour la réhabilitation de nos terrains de tennis, nous pouvons prétendre à des subventions.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des demandes de subventions 2023 pour l'opération suivante : Réhabilitation des terrains de tennis selon le règlement des subventions du Conseil Départemental en vigueur.

Après les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- > SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental, au titre des demandes de subventions 2023, au plus fort taux, pour la réhabilitation des terrains de tennis
- > AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de subvention au Conseil Départemental et à signer tous documents liés.

8/ Finances: Demande de subvention Région Hauts de France – Terrains de tennis

Pour la réhabilitation de nos terrains de tennis, nous pouvons prétendre à des subventions.

Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Région Hauts de France au titre des demandes de subventions 2023 pour l'opération suivante : Réhabilitation des terrains de tennis selon le règlement des subventions de la Région Hauts de France en vigueur.

Après les explications de Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- > SOLLICITE l'aide de la Région Hauts de France, au titre des demandes de subventions 2023, au plus fort taux pour la réhabilitation des terrains de tennis
- > AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer ce dossier de subvention à la Région Hauts de France et à signer tous documents liés.

9/ Finances : Demande de subvention exceptionnelle – Ecole de la Béronnelle

L'école de la Béronnelle (classe de Mme HURIER) souhaite organiser une sortie scolaire du 15 au 17 mai, et sollicite une participation de la Commune,

La sortie envisagée aura lieu au Centre CPIE de Merlieux et Fouquerolles (Aisne) pour un coût total de 6 601 € soit 314,34 € par enfant.

Le Conseil Municipal doit décider si la Commune participe ou non à cette sortie et doit fixer le montant de cette participation.

Après avoir entendu les explications de Yasmine LEVASSEUR, Adjointe chargée des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- > **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 1650 € à l'Ecole de la Béronnelle pour l'organisation d'une sortie scolaire
- > DIT que les crédits seront inscrits au BP 2023
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents référents à ce dossier

10/ Finances: Demande de subvention exceptionnelle - Club de Foot

Le Club de foot « Entente Fitz-James – Breuil Le Sec » organise un tournoi à l'étranger (au Pays-bas), et sollicite une participation de la Commune,

Le tournoi envisagé a pour coût total 11 180 € (5 enfants de Fitz-James concernés)

Le Conseil Municipal doit décider si la Commune participe ou non et doit fixer le montant de cette participation

Monsieur René KAZMIERCZAK, Adjoint au Maire, se pose la question sur la différence du versement de subventions par d'autres Communes et demande les ratios du club (combien de Fitz-Jamois sur les 320 licenciés ?)

Monsieur le Maire, précise que certaines autres Communes disposent sur leur territoire de nombreuses entreprises, donc pas la même économie échelle.

De plus, il informe le Conseil Municipal que Monsieur Loïc FRANCOIS, Adjoint en charge de la Vie Associative et lui-même vont recevoir les Dirigeants du Club de foot et qu'ils poseront à ce moment-là toutes les questions.

Ils reviendront donc vers le Conseil Municipal ensuite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- > **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500 € au Club de football Entente Fitz-James Breuil Le Sec pour l'organisation d'un tournoi à l'étranger.
- > **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents référents à ce dossier

11/ OPAC - Vente appartement

Dans le cadre de son programme de revente de logements HLM à des locataires, l'OPAC de l'Oise doit demander l'avis du Conseil Municipal pour la vente d'un appartement.

Est concerné l'appartement n° 10, 5 allée Georges Brassens. L'acquéreur serait Monsieur Guillaume Martin.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.445-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

→ Le Conseil Municipal doit donner son avis quant à la vente de cet appartement

Monsieur René KAZMIERCZAK, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'il est contre ce genre de vente qui déstabilise l'équilibre de l'habitat social sur la Commune et qui pourrailêtre au détriment des personnes qui en ont réellement besoin.

Une rencontre avec les services de l'OPAC est à prévoir afin de pouvoir travailler sur le maintien de cet équilibre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

Par 1 voix pour, 9 voix contre, et 7 abstentions

EMET un avis défavorable à la vente de l'appartement n°10, 5 allée Georges Brassens à Fitz-James

12/ Contrat de mise à disposition : Terrain ZAD

Dans le cadre de la ZAD, la Commune possède un terrain situé Fossé Lavasse qui n'est pas entretenu. Ce qui entraine des nuisances, aussi bien dans l'aspect visuel (terrain en friche) que dans la prolifération de nuisibles.

Pour remédier à cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un contrat de mise à disposition du terrain concerné au profit de Monsieur Gille NEVEUX, habitant de la Commune

Cette mise à disposition se fera à titre gracieux (intérêt pour la Collectivité de valoriser son patrimoine) mais en contrepartie, l'administré en question, s'engage à entretenir le terrain (débroussaillage ...) et pourra ensuite jouir de ce terrain afin d'y faire son jardin.

* Sur ce terrain, se trouve un bâtiment dont l'administré n'aura pas accès ainsi qu'un puit qui lui sera sécurisé par nos services techniques et dont il existera une servitude (possibilité pour les autres propriétaires des jardins environnant de l'utiliser)

Ce contrat sera passé pour un an renouvelable tacitement trois fois.

Madame Dina BORGES, Adjointe, demande à Monsieur le Maire si elle pourrait bénéficier de ce terrain. Monsieur le Maire lui répond que non car pour lui cela s'apparenterait à « un conflit d'intérêt ».

Madame BORGES demande donc si c'est à la demande d'un autre administré ? Monsieur le Maire lui répond que la Commune dispose d'autres terrains

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

> AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition ainsi que tous les documents liés à ce dossier.

13/ Informations diverses

• Arrêté de mise en sécurité Eglise – arrêt des cloches

Vu les dégradations visuelles liées à l'usure naturelle des pièces de charpente constatées en date du 11 avril 2022

Considérant que l'état du clocher de l'église St Pierre-St Paul pourrait constituer un danger en raison de son instabilité.

Considérant que les vibrations des cloches de l'église pourraient accentuer la stabilité du clocher, il convient de procéder à l'arrêt des moteurs des cloches.

Pour des raisons de sécurité, les cloches de l'église St Pierre-St Paul ne pourront plus être utilisées et seront par conséquent mises à l'arrêt pour une durée indéterminée.

Un Architecte des Bâtiments de France sera désigné afin qu'il examine le bâtiment, dresse constat de son état et propose des mesures de nature à mettre fin au danger.

- Commissions dates fixées
- Avenant Léo Lagrange Point qui sera délibéré lors d'un prochain Conseil Municipal
- Inauguration nouveau cimetière Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal sur le peu de membres présents lors de cette inauguration.
- Galettes des Ainés Yasmine LEVASSEUR et Dina BORGES, Adjointes au Maire, précisent que cette manifestation s'est très bien déroulée et a regroupé près de 80 personnes. Elles mentionnent aussi le manque de membres du Conseil présents.
- Stade de foot : réhabilitation Présentation par Monsieur le Maire. Ce dernier demande la mise en place d'un groupe de travail pour ce sujet. Il émet aussi l'hypothèse de la création et la mise en place d'une charte avec un volet sur la « Sobriété Energétique » pour toutes les associations.

Séance levée à 21 heures

JC PELLERIN

Maire

Secrétaire de Séance

Monsieur DELACHAPELLE-MOREL Denis

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Finances: Investissement BP 2023
- 4/ Finances : Demande de subvention DETR Réhabilitation toit terrasse Ecole Maternelle Tuilerie
- 5/ Finances : Demande de subvention Conseil Départemental Réhabilitation toit terrasse Maternelle Tuilerie
- 6/ Finances: Demande de subvention DETR Terrain de tennis
- 7/ Finances : Demande de subvention Conseil Départemental Terrain de tennis 8/ Finances : Demande de subvention Région Hauts de France Terrain de tennis 9/ Finances : Demande de subvention exceptionnelle Ecole de la Béronnelle
- 10/ Finances: Demande de subvention exceptionnelle Club de Foot
- 11/ OPAC : Vente appartement
- 12/ Contrat de mise à disposition : terrain ZAD
- 13/ Informations diverses

| Prénom | Nom | Emargement |
|--------------|--------------------|------------|
| Jean-Claude | PELLERIN | |
| Rachel | DUPONT BLOND | |
| Loïc | FRANCOIS | |
| Yasmine | LEVASSEUR | |
| René | KAZMIERCZAK | |
| Aïda | DECORNET | |
| Christian | BEZEAUX | |
| Maïté | WARIN BLIN | |
| Dina | BORGES | |
| Joanic | BOYER | |
| Sophie | COMTE | |
| Jean-Jacques | DEHAISNE | |
| Denis | DELACHAPELLE-MOREL | |
| Bérengère | DELANDRE | |
| Francesca | DEVILLE | |
| Alain | EKOUME | |
| Guillaume | LEANDRI | |
| Yves | LE MOULLAC | |
| Fabien | PELLEGRINELLI | |
| Eric | RENAULT-RENAUD | |
| Sandrine | RYBARCZYK | |
| Sandra | TURMEL | |
| Julie | WEYDT-ROUVEURE | |

